

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>															
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES</b> 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES 02 31 15 63 70	L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.														
Date de convocation : 12.12.2025 Date d'affichage 12.12.2025	Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCQ, Philippe PESQUEREL, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR) Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.														
Nombre de conseillers : <table> <tr><td>En exercice</td><td>44</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>34</td></tr> <tr><td>Titulaires</td><td>33</td></tr> <tr><td>Suppléants</td><td>1</td></tr> <tr><td>Pouvoirs</td><td>7</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>41</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td>23</td></tr> </table>	En exercice	44	Présents	34	Titulaires	33	Suppléants	1	Pouvoirs	7	Votants	41	Quorum	23	Absents excusés : Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY, Marianne TURPIN (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Magali LONCLE (pouvoir à David BOUDET), Christian CALLEJAS (Suppléant d'Éric DUVAL), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Christel POIROT (Pouvoir à Daniel BUISSON), Stéphane CASTEL (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Céline LEGRIGEOIS.
En exercice	44														
Présents	34														
Titulaires	33														
Suppléants	1														
Pouvoirs	7														
Votants	41														
Quorum	23														
Secrétaire de séance : Jean-Pierre FORGEAS															
<b>Délibération n° 2025/166</b>															
<b>Objet : ASSAINISSEMENT – Attribution du marché d'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales</b>															
<p>Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 10 juillet 2025, a voté le lancement de la consultation d'entreprises pour l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la commune de Saint-Sylvain avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche ferme : élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la commune de Saint-Sylvain</li> <li>- Tranche optionnelle n°1 : géoréférencement (x,y,z,z') des regards d'assainissement et boites de branchements</li> <li>- Tranche optionnelle n°2 : réalisation de l'évaluation environnementale selon l'avis de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à l'issue du Cas par Cas</li> </ul> <p>Après consultation et analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la SAS Sogeti Ingénierie Infra, économiquement la plus avantageuse.</p> <p>Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p>															

↳ Décide de retenir l'offre de la SAS Sogeti Ingénierie Infra, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 109 100€ HT, soit 90 000€ HT en tranche ferme, 14 400€ HT pour la tranche optionnelle n°1 et 4 700€ HT pour la tranche optionnelle n°2 ;

↳ Sollicite les aides éligibles auprès de l'Agence de l'Eau ;

↳ Autorise M. le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean- Pierre FORGEAS

Le Président,

Philippe PESQUEREL

Pour le Président  
et par délégation,  
le Vice-président,  
Claude Foucher



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*